Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202617-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202617-DE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DE PRESENTATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les nouveaux commissaires, membres de la commission communale des impôts directs, doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

La direction générale des finances publiques sollicite la transmission d'une liste de seize noms au titre des commissaires titulaires et de seize autres noms au titre des commissaires suppléants, liste à partir de laquelle huit personnes seront désignées par ses soins au titre de chacune des deux catégories précitées.

Il est précisé que Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, assure la présidence de la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de dresser la liste des contribuables, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY